

Juges et rien n'est contraire à cette théorie, qui a pour effet de favoriser une alliance réelle et nécessaire entre le droit civil et la morale et la religion, condition de la solidité des institutions de l'Etat, et d'où dépend la paix de la société et le bonheur de chacun ; d'enoblir la source du pouvoir et de le maintenir dans les bornes de la justice.

Montréal, Juillet 1879.

B. A. T. DE MONTIGNY.

---